

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 11 mars 2013

L'an deux mille treize, le onze mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2013

Présents : M Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Pnaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, Mme Ghislaine **Curoy**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Rémi **Ballarin** (pv à Yves d'Amécourt), M. Gilles **Bussac** Mme Sandrine **Dèche** (pv à Françoise Méry), M. Philippe **Laveix**, M. Serge **Maurin**.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 11 février 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 11 février 2013 est adopté à 15 voix pour.

Monsieur Guy LATORRE est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé avec les points supplémentaires.

Budget

- Amortissement pompe de relevage et subvention « façade »

Urbanisme

- Point d'étape PLU

Bibliothèque

- Fermeture de la bibliothèque pour informatisation

Communauté des communes

- Projet d'extension du périmètre

Questions diverses

- Convention d'utilisation de la salle à vocation culturelle et sportive
- Gestion de la station d'épuration (proposition de prestataires)
- SDEEG (enfouissement des réseaux électriques)
- Verres sérigraphiés
- Sinistres (visite expertise assurance)

Monsieur le Maire demande si ces points supplémentaires peuvent être ajoutés à l'ordre du jour. Le conseil municipal est d'accord à 15 voix pour.

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGET

- Amortissement de la pompe de relevage

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'amortissement de la pompe de relevage dont la valeur immobilisée à l'actif est de 4 284.00 €. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans ce qui représente un amortissement annuel de 856.80€.

- Amortissement de la subvention « Façade »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'amortissement de la subvention façade (incitation des habitants par la commune à engager des travaux de restauration) dont la valeur

immobilisée à l'actif est de 1 000.00 €. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 4 ans ce qui représente un amortissement annuel de 250.00€.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à 15 voix pour.

2 - URBANISME

- Convention de mise à disposition des services de la Direction Départementale des territoires et de la Mer pour l'instruction des actes ADS.

Monsieur Benoit PUAUD présente la nouvelle convention des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

La précédente convention demandée a été actualisée datait de plus de 3 ans, ne tenait pas compte de la fusion de la DDE et de la DDAF en direction départementale du territoire et de la mer, de redéfinir les modalités de travail entre les communes et la DDTM, et notamment l'instruction des CUa d'information par les seules communes.

Considérant la nouvelle convention proposée par la DDTM, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour :

De renouveler sa décision de confier aux services de l'Etat en charge de l'urbanisme dans le département (DDTM) l'instruction de certains actes ADS.

D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

- Point d'information sur le Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Benoit PUAUD fait part au conseil municipal de l'avancé du PLU, notamment la réception du Rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable (avec des réserves et des recommandations) sur le projet de PLU arrêté en juin 2012.

Le commissaire enquêteur a relevé une forte implication de la population qui a été très bien informée de la procédure d'enquête publique.

La commission PLU se réunira le 22 mars prochain pour étudier les avis des PPA (Personnes Publiques Associées) et le rapport/conclusion du commissaire enquêteur afin de prendre les décisions en conséquence. Une réunion aura lieu également avec les PPA pour discuter des deniers arbitrages.

Lors de la séance du mois d'avril ou de mai 2013, le conseil municipal délibérera sur le projet PLU et à compter de cette date le Préfet aura deux mois pour valider le projet.

3 – BIBLIOTHEQUE

- Dans le cadre de la mise en réseaux des bibliothèques municipales du Sauveterrois et à la demande des services de la petite enfance de la communauté des communes du Sauveterrois, il est souhaitable de passer une convention de prêt documentaire entre la communauté des communes du Sauveterrois et les bibliothèques municipales du Sauveterrois et plus particulièrement la bibliothèque municipale de Sauveterre de Guyenne.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à 15 voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Dans le cadre de l'harmonisation des 3 bibliothèques et de leur mise en réseau avec la communauté des communes du Sauveterrois, il est souhaitable de formaliser et de sécuriser la participation des bibliothécaires volontaires à ce service public par l'intermédiaire d'une adhésion à la fondation du bénévolat.

Cette adhésion qui assure aux bibliothécaires volontaires une protection juridique à l'égard des tiers en cas de sinistres survenus lors de leurs activités, couvre leur responsabilité civile, assure leur défense et leurs recours.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à 15 voix pour, pour l'adhésion à la fondation du bénévolat et désigne 5 bibliothécaires volontaires sur la bibliothèque municipale de Sauveterre :

Annie ORDRONNEAU, 9 Résidence les Granges- 33540 Sauveterre de Gne
 Chantal GUIARD PALMA, 43 bis rue St Léger – 33540 Sauveterre de Gne
 Thérèse BRIGE, 13 rue de la Tour – 33540 Sauveterre de Gne
 Nicole PELOTIN, 5 Roquenègre – 33420 Rauzan
 Jacqueline LAMOUREUX – 16 RPA Pringis – 33540 Sauveterre de Gne

- Madame Sandrine Combefreyroux signale que la bibliothèque sera fermée au public du 1^{er} au 13 avril 2013 pour l'informatisation, celle de Gornac sera fermée les deux semaines précédentes. Pour les trois bibliothèques en réseaux en cours d'informatisation, le démarrage opérationnel de cette informatisation aurait lieu vers le 1^{er} mai 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réalisation du 1^{er} chiffrage pour la mise en accessibilité de la future bibliothèque (ancien office du tourisme). Le budget est supérieur à celui initialement prévu, mais le résultat est très réussi. Nous aurons l'occasion d'en parler très prochainement.

4 – COMMUNAUTES DES COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir une nouvelle répartition des sièges du conseil communautaires qui entrera en vigueur avec l'arrivée de 16 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2014.

REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE à partir de 2014

Communes	Populat* Municipale	1ère solution			2ème solution			3ème solution		
		Nb de délégués	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Populat* DGF 2012	Titulaire	suppléant	
Blasimon	872	4	3				918	4		
Castelmoron-d'Albret	56	1	1	1			66	1	1	
Castelviel	186	1	1	1			197	1	1	
Caumont	158	1	1	1			175	1	1	
Cazaugitat	250	1	1	1			273	1	1	
Cleyrac	158	1	1	1			159	1	1	
Coirac	212	1	1	1			226	1	1	
Cours-de-Monségur	279	1	1	1			298	1	1	
Coutures	92	1	1	1			91	1	1	
Daubèze	152	1	1	1			156	1	1	
Dieulivol	288	1	1	1			335	2		
Gornac	385	1	2				397	2		
Landerrouet-sur-Ségur	115	1	1	1			130	1	1	
Mauriac	270	1	1	1			280	1	1	
Mesterrieux	202	1	1	1			227	1	1	
Mourens	387	2	2				406	2		
Neuffons	169	1	1	1			179	1	1	
Le Puy	378	1	2				414	2		
Rimons	203	1	1	1			220	1	1	
Saint-Antoine-du-Queyret	85	1	1	1			99	1	1	
Saint-Brice	303	1	2				315	2		
Saint-Félix-de-Foncaude	293	1	1	1			297	1	1	
Saint-Ferme	364	1	2				396	2		
Saint-Hilaire-du-Bois	85	1	1	1			93	1	1	
Saint-Martin-de-Lerm	140	1	1	1			149	1	1	
Saint-Martin-du-Puy	200	1	1	1			216	1	1	
Saint-Sulpice-de-Guilleragues	217	1	1	1			234	1	1	
Saint-Sulpice-de-Pommiers	226	1	1	1			232	1	1	
Sainte-Gemme	243	1	1	1			250	1	1	
Sauveterre-de-Guyenne	1 811	9	7				1898	7		
Soussac	179	1	1	1			186	1	1	
Taillecavat	308	1	2				323	2		
TOTAL		44	46	23			9835	48	22	

Monsieur le Maire présente les 3 solutions envisagées :

Séance du 11 mars 2013

- 1^{ère} solution : le calcul automatique selon la loi (sans accord des communes membres)
- 2^{ème} solution : le calcul de 1 membre minimum par commune + 1 membres par tranche entière de 300 habitants,
- 3^{ème} solution : même calcul que la 2^{nde} solution en retenant la population DGF 2012.

La loi impose à la communauté de communes de ne pas dépasser 50 délégués titulaires. Selon la loi seules les communes qui ont 1 délégué ont un délégué suppléant.

Monsieur le Maire signale que le conseil communautaire a choisi de retenir la troisième proposition et selon ce calcul le conseil sera ainsi constitué de 48 délégués titulaires et 22 suppléants.

Après échange de vue, le conseil municipal décide de retenir, à 15 voix pour, la troisième proposition présenté par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre de la communauté des communes du Sauveterrois élargie aux communes de Soussac, Cazaugitat, St Ferme, St Antoine du Queyret, St Sulpice de Guilleragues, Ste Gemme, Landerrouet sur Ségur, Dieulivol, Neuffons, Mesterrieux, Couthures, Le Puy, Cours de Monséjour, Castelmoron d'Albret, Taillecat et Rimons projet sur le quel la commune doit délibérer.

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à 15 voix pour, le projet d'extension du périmètre de la communauté des communes du Sauveterrois.

A la suite des ces votes, Monsieur le Maire évoque également les différentes réformes électorales en discussion ou à venir qui auront un impact sur notre commune :

- le changement de mode de scrutin pour les élections municipales à savoir un scrutin à la proportionnelle à compter de 500 habitants (selon la dernière proposition de la commission des lois de l'assemblée nationale).
- la diminution du nombre de Conseillers Municipaux : -2 par commune de – de 3500 habitants.
- le fléchage des délégués communautaires sur les listes des élections municipales ;
- l'augmentation du nombre des grands électeurs en zone urbaine qui passerait à 1 pour 800 hab (contre 1 pour 1000 actuellement) pour l'élection des sénateurs, selon le projet de loi du gouvernement, ce qui aura comme résultat de diminuer la représentativité du monde rural au parlement ;
- le redécoupage des cantons (45000 habitants par canton en Gironde +/- 20%) avec un binôme homme-femme élu dans chaque canton; Pour notre territoire, cela revient à faire un canton avec 5. Il est probable que dans ce contexte, Sauveterre perde sa qualité de « chef-lieu de canton ».

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Salle à vocation culturelle et sportive

Dans le cadre de la construction en extension d'une salle à vocation culturelle et sportive sur la zone d'équipements publics à Bonard, la commune de sauveterre souhaite mettre à disposition son futur équipement aux communes avoisinantes afin de finaliser son projet.

Cette mise à disposition est conclue par la signature d'une convention entre les communes de Daubèze, St Félix de Foncaude, St Hilaire du Bois, St Martin de Lerm, St Martin du Puy, St Sulpice de Pommiers.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à 15 voix pour, et autorise monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation avec les communes précitées.

- Prestataire de service - Station d'épuration

Séance du 11 mars 2013

Monsieur Benoit PUAUD fait part au conseil municipal que pour pallier à l'absence des deux agents communaux gérant la station d'épuration de la commune de Sauveterre, il est nécessaire de faire appel à un prestataire de service pour la période du 11 au 31 mars 2013.

Deux propositions ont été reçues et après étude, la Lyonnaise des eaux France propose un forfait 750 € pour la prestation de 3 semaines.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à 15 voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec la Lyonnaise des Eaux France.

- SDEEG - programme FACE 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau chiffré, de recensement du programme FACE 2013 présenté par le SDEEG pour lequel la commune doit indiquer l'ordre de ses priorités.

Effacement de la porte St Romain/Jusseline
Dissimulation Rue St Léger et 8 mai 1945
Dissimulation Bd 11 nov TR3 Porte Saubotte
Dissimulation Bd 11 nov TR2 Porte Lafon
Effacement St Romain
Dissimulation BD 11 nov TR1 secteur St Léger

Après échange de vue, les deux priorités seraient la dissimulation Rue St Léger et rue du 08 mai 1945 et ensuite effacement Porte St Romain/La Jusseline, Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces travaux ne pourraient être prévus avant 2015/2016 en raison des montants très importants de ces travaux d'enfouissement des réseaux.

L'effacement Porte St romain/la Jusseline pourrait être entrepris lors des travaux d'assainissement de la cave Coopérative à la Jusseline (route de La réole).

Monsieur le Maire tient à préciser qu'en matière d'assainissement la commune a trois engagements : la création d'un bassin d'orage, les travaux route de La Réole et l'assainissement du village de « Roussillon ».

Le prochain budget prendra en compte les achats de terrains pour réaliser le bassin d'orage à coté de la station d'épuration et l'assainissement de Roussillon.

- CAC

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée générale du Comité d'Animations Culturelles aura lieu le 15 mars 2013 à 18 h 30 à la salle des fêtes

- Verres sérigraphiés

Une commande de 300 verres sérigraphiés qui serviront en partie aux vins d'honneur de la commune et en partie mis à la vente à l'office du tourisme a été engagée. Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente différents modèles de gravure, il est opté pour le blason de la ville avec écriture de Sauveterre de Guyenne en style gothique.

- Sinistres/assurances

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs sinistres ont été causés sur la commune :

- A deux reprises, un camion a reculé dans le mur et le portail du cimetière, place du foirail, et est parti sans laisser d'adresse ; Le mur est tombé et le portail avec.
- Une voiture a fait un tête-à-queue et a endommagé les barrières protégées piétons, devant la piscine,

Séance du 11 mars 2013

- Une voiture a heurté les glissières de sécurité au dessus du lavoir à st Romain,

A l'heure actuelle aucune réparation n'a pu être effectuée. L'ensemble de ces réparations pourront être entreprises dès que l'expert de notre assurance aura constaté les dégats le mercredi 13 mars prochain. Les devis sont prêts. Dès réception du rapport de l'expert, les travaux pourront être engagés.

Monsieur le Maire fait part de sa grande déception de voir qu'un camion puisse ainsi démolir le mur du cimetière et repartir sans laisser d'adresse. Chacun dispose d'une assurance. C'est bien dommage de fuir ainsi ses responsabilités. Ce faisant, le chauffeur prend le risque, qu'un jour, le parking du Foirail soit interdit aux poids lourds et aux bus. Il demande que l'ensemble des camions et des bus qui utilisent ce parking, à titre gratuit, soient bien informés de cela.

- Voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part d'une carte reçue de Londres par les élèves de 3^{ème} du collège de Sauveterre lors d'un voyage scolaire à Londres et en France, sur les plages du débarquement, pour lequel la commune a participé financièrement.

AGENDA

15 mars : AG du CAC
16 mars : Loto Pétanque
23 mars : Concert Ecole de musique
23 /24 mars : Foire du matériel agricole
30 mars : Théâtre des Salinières
03 avril : Conseil d'administration du CCAS (Budgets)
08 avril : Conseil municipal (budgets)
17 avril : Forum de l'Emploi Agricole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.